

Charte de l'Appel

1. La signature de cette pétition dont le texte-support est intitulé «Appel européen contre la dictature financière » est ouverte à tous les citoyennes et citoyens âgés de 16 ans ou plus. La pétition comporte les noms et prénoms des signataires, leur ville, leur pays de résidence et leur profession (facultatif). L'adresse électronique, indiquée pour la confirmation de la signature, ne sera pas publiée.

2. Cet Appel a vocation à être diffusé dans les médias locaux, régionaux, nationaux de tous les pays européens, en édition papier ou numérique. Les traductions de cet Appel en langue étrangère doivent être les plus fidèles possibles à l'original. Seules les versions française et anglaise mises en ligne sur le site de Mediapart ont une garantie d'originalité.

3. Cet Appel se veut d'abord citoyen, sans appartenance et sans lien avec des idéologies ou des partis politiques : la pétition ne comporte donc pas de premiers signataires, ni n'en distingue, fussent-ils des autorités morales ou scientifiques. Elle ne se soutient que de l'expression de citoyens « libres et égaux ». Seule une rubrique distincte permet de rassembler utilement les signatures collectives (associations, syndicats, partis politiques).

4. Mediapart est le site hébergeur unique de cet Appel qui figurera sur la page d'accueil du Club des lecteurs, dans l'édition française aussi bien que dans l'édition anglaise. Le journal s'engage à assurer le support technique et la maintenance informatique de la pétition.

5. Sur le site, le décompte du nombre de signatures de la pétition sera transparent, toujours accessible et connu en temps réel. Dans l'éventualité où, suite à un accord entre Mediapart et d'autres médias étrangers, cet appel devait être soumis à la signature sur d'autres sites, le récolement du décompte des signatures sera assuré par l'équipe de Mediapart en coordination avec l'équipe de rédaction du média étranger qui certifiera l'exactitude de son propre décompte.